



PARLEMENT JURASSIEN  
GROUPE SOCIALISTE

**Harcèlement de rue : comment lutter contre ?**

Le harcèlement de rue désigne les comportements adressés aux personnes dans les lieux publics, visant à les interpeller verbalement ou non, en leur envoyant des messages intimidants, insistants, irrespectueux, humiliants, menaçants, insultants en raison de leur sexe, de leur genre ou de leur orientation sexuelle. Cette réalité concerne ainsi énormément de femmes.

Ce phénomène n'est malheureusement pas nouveau. Néanmoins, plusieurs vidéos de femmes marchant simplement dans la rue munies d'une caméra-cachée ont permis de mettre en évidence l'ampleur de ce problème : insultes, irrespect ou tout simplement lourdeur peuvent ainsi se constater de la part d'individus et à de bien trop nombreuses reprises.

Interpellé à ce sujet, le Conseil fédéral, tout en reconnaissant l'importance du problème, estime que ce n'est pas à la Confédération de se saisir de la problématique mais plutôt à des collectivités locales. Il cite à ce sujet l'exemple de la ville de Lausanne qui a mené une étude sur la question. Sachant que la population jurassienne est moins importante que la seule ville de Lausanne, la question pourrait se traiter directement au niveau cantonal.

Aussi, la question se pose de savoir ce qu'il en est dans le canton du Jura. Si nous osons espérer que la gente masculine jurassienne se comporte mieux qu'ailleurs, cela demande à être vérifié.

**Aussi, nous demandons au Gouvernement jurassien de répondre aux questions suivantes :**

- 1) Le Gouvernement a-t-il des indications statistiques (par exemple de la part de la police ou de la Déléguee à l'égalité) quant à la question du harcèlement de rue, respectivement quant à son évolution ?**
- 2) La population en général et la jeunesse en particulier sont-elles sensibilisées à cette question ?**
- 3) Est-ce que le Gouvernement considère la problématique du harcèlement de rue comme une réalité qui existe également dans le canton du Jura ?**

D'avance nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Le responsable :

Loïc Doblér

Delémont, le 21 juin 2017